



Discours de M. Le Ministre

Deuxième édition du Salon des international des Technologies de l'Information en Afrique « AITEX 2017 »

Sous le thème

*« L'innovation numérique au service
des organisations »*

Casablanca le 27 septembre 2017

Excellences, Eminences,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un réel motif de fierté que de prendre part aux travaux de la séance inaugurale de cette deuxième édition du Salon international des Technologies de l'Information « AITEX 2017 ». Il s'agit là d'une occasion pour échanger les expériences et les bonnes pratiques, pour créer des synergies, pour identifier les perspectives d'avenir en la matière et de développer la coopération et les partenariats avec les pays africains dans ce domaine.

Dans ce sens, on ne peut que louer les efforts déployés par l'Association marocaine des technologies de l'information, des télécommunications et de l'offshoring (Apebi) ainsi que du Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique, pour faire de cet événement un carrefour de rencontre des acteurs publics et privés œuvrant dans le domaine des technologies de l'information en Afrique.

Excellences, Eminences,

Mesdames et Messieurs,

Les technologies de l'information sont Devenues une tendance structurelle avec des dimensions culturelles, humaines, juridiques et environnementales qui re façonne nos modes de vie et conditionne les

efforts de développement dans les divers pays du monde. Ces technologies constituent un levier du décollage économique, de la compétitivité de tous les acteurs de la société et de la création de valeur.

S'adapter à cette nouvelle ère numérique et saisir les opportunités qui y sont associées s'avère alors d'une importance cruciale pour réussir le processus de développement dans lequel s'est engagé notre continent.

Excellences, Eminences,

Mesdames et Messieurs,

Les changements induits par les technologies de l'information nous introduisent dans une nouvelle ère de transformation numérique qui nous invite à repenser et à redéfinir nos stratégies de manière à exploiter, de façon optimale, les vastes possibilités qu'elles nous offrent.

Dans ce sens, l'administration électronique émerge comme vecteur de transformation de la relation administration-citoyen. Elle permet de proposer une offre plus performante de services aux usagers et d'accroître la transparence administrative.

En visionnaire avisé, Sa Majesté le Roi Mohammed VI avait fait de l'introduction des TI dans l'administration publique un enjeu majeur pour améliorer son efficacité, promouvoir la qualité des services rendus et l'habiliter à accompagner les réformes structurelles entreprises.

A cet égard, il avait précisé dans son discours à l'occasion de l'ouverture de la première année législative de la dixième législature que l'utilisation des nouvelles technologies contribue à améliorer l'accessibilité et la qualité des services rendus au citoyen. Par ailleurs, il a insisté sur la nécessité de généraliser l'administration électronique selon une approche intégrée permettant aux différents départements et aux divers services un accès commun aux informations.

Conscient de l'importance que revêt le chantier de la transformation numérique dans l'essor de l'administration publique marocaine, le gouvernement a placé les technologies de l'information, d'une manière conséquente et opératoire, au cœur même de son programme de réforme de l'administration.

A cet effet, le programme gouvernemental prévoit les mesures suivantes :

- Le lancement d'une réforme globale et profonde de l'Administration, basée essentiellement sur l'administration numérique ;
- La mise en place d'une politique publique intégrée pour une gestion moderne des ressources humaines de la fonction publique, au moyen d'un système informatique inter-administrations ;
- La mise en place d'un cadre réglementaire pour la simplification des mesures et procédures administratives et leur dématérialisation ;

- La poursuite de la levée progressive du caractère matériel des procédures et l'appui à la dématérialisation, en vue d'améliorer et de faciliter l'accès du citoyen aux services publics ;
- L'adoption d'un régime intégré de gestion des réclamations et des doléances du citoyen.

Pour donner corps à ces orientations, le Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique a entrepris une série de mesures visant l'ancrage des TI dans les modes de gestion des administrations d'une part et dans les services fournis d'autre part.

A cet égard, le Ministère a lancé plusieurs projets pour appuyer la dématérialisation des services publics, développer des solutions numériques pour leur amélioration et les généraliser en plusieurs vagues sur l'ensemble des administrations publiques. Nous œuvrons également dans le cadre de la simplification des procédures administratives, pour le développement d'un accès commun aux registres contenant les données administratives via la plateforme gouvernementale « La Gateway gouvernementale ». Ce projet s'inscrit dans le cadre de la collaboration entre notre Ministère et celui de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique. A cet effet, je me réjouis de la dernière convention de partenariat signée entre nos deux ministères pour le développement d'un portail national unifié et multi-canal pour le traitement et la gestion des réclamations, des suggestions et des observations des usagers.

Afin de tirer profit des avantages de l'utilisation des TI dans les chantiers stratégiques qu'il pilote, le Ministère a adopté dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, un programme dédié à l'administration électronique, lequel regroupe 43 projets.

Par ailleurs, le Ministère vise à développer un système d'information intégré de gestion des ressources humaines des administrations publiques (SIRH-AP) et à le généraliser de façon progressive sur les administrations publiques dans le cadre de l'amélioration de la gestion des ressources humaines de l'Etat.

En parallèle, le ministère œuvre pour la mutualisation et l'échange des meilleures pratiques et des expériences pilotes à travers la définition des besoins en applications de gestion mutualisables entre les administrations publiques et l'élaboration d'une feuille de route pour développer ces applications. L'objectif étant de rationaliser les dépenses, de réduire les coûts et de jeter les jalons d'un ancrage volontariste, rapide et efficace de l'utilisation de ces nouvelles technologies dans les pratiques administratives.

Excellences, Eminences,

Mesdames et Messieurs,

Les différents indicateurs de l'utilisation de la technologie moderne (Internet et les téléphones mobiles) et les hubs d'abonnés se sont développés rapidement et démocratiquement ces dernières années. En effet, le taux de pénétration de l'Internet dans les ménages poursuit sa

tendance haussière avec 68,5 % des ménages qui sont équipés d'un accès Internet en 2016 contre 66,5% en 2015, avec un net avantage pour l'Internet mobile qui équipe 66,5% des ménages. Alors que l'utilisation des téléphones mobiles s'est largement répondu, avec une couverture de 95% des ménages. Le parc estimé de smartphones, quant à lui est de 18,06 millions, soit une hausse de 3,36 millions par rapport à 2015. S'agissant de l'équipement des ménages en ordinateur/tablette, le taux se situe à 54,9 % en 2016 et affiche une stabilisation par rapport à 2015 (54,8%).

Familiarisés aux usages numériques et aux différentes formes d'interactivité dans leur vie personnelle, les citoyens attendent de l'administration publique d'intégrer à son tour cette culture numérique et qu'elle fasse montre de plus d'agilité et d'efficience dans le processus d'implémentation des TI dans ses politiques de développement afin de proposer des éléments de réponse aux préoccupations de ses usagers et de fournir des services publics de meilleure qualité.

Dans ce sens, l'administration publique étoffe progressivement son panel de services administratifs disponibles en ligne, reste à assurer la montée en puissance des applications nouvelles, dans le cadre d'une stratégie globale et cohérente de mutualisation des moyens, tout en garantissant l'interopérabilité des systèmes et des procédures.

En effet, pour être efficace, l'utilisation des TI nécessite de faire preuve d'un esprit de collaboration transectoriel et d'adopter une approche

multipartenaires, fondée sur l'ouverture des données et une innovation transparente.

Je tiens à saisir l'occasion de la tenue de ce salon pour rappeler à tous les acteurs la nécessité d'adopter cette approche dans un cadre d'intégration et d'harmonie afin d'atteindre les changements structurels souhaités, de rehausser la performance de l'administration publique et de mieux répondre aux aspirations et aux attentes du citoyen.

Excellences, Eminences,

Mesdames et Messieurs,

Je suis convaincu que les travaux de ce séminaire permettront de favoriser l'échange d'expériences réussies entre les participants, que les débats qui animeront ces trois journées contribueront à consolider un dialogue plus constructif entre les responsables africains.

En effet, C'est par de telles initiatives que nous parviendrons à une meilleure compréhension des défis et enjeux de chacun pour réussir à co-émerger un cadre de collaboration et de coopération bénéfique à tous.

Je réitère mes félicitations aux organisateurs de ce forum pour la dimension africaine qu'ils ont réussi à lui donner et les remercie chaleureusement pour les efforts fournis.

Je vous remercie de votre attention.